

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU JEUDI 12 AVRIL 2001

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 février dernier.
- Contrat d'Etablissement.
- Examen de deux diplômes d'Université :
 - *Management des équipes et développement des compétences à l'IAE.
 - *Mécanique et Automatismes à l'ISIV.
- Modification de l'IUP « sciences de gestion ».
- Election de deux enseignants, deux usagers et de deux IATOSS, au Conseil de gestion de l'Institut Culturel de l'Université.
- Proposition du Comité d'Hygiène et de sécurité, concernant les locaux occupés par les associations étudiantes.
- Questions diverses.

Monsieur Kabila, président de la séance, souhaite la bienvenue aux conseillers et fait voter le compte-rendu de la réunion du 8 février. Il signale l'omission de deux noms dans la liste des présents : ceux de Madame Leriche et de Monsieur Thomas.

1 - sous réserve de l'ajout de ces deux noms, le compte rendu est voté à l'unanimité

Monsieur Kabila invite Monsieur Mayeur à faire l'état des lieux des équipements informatiques mis à la disposition des étudiants afin de répondre à la motion présentée, au Conseil d'Administration de l'IAE et lue au dernier CEVU, par le collège des usagers.

Monsieur Mayeur brosse un tableau complet des équipements mis à la disposition de la pédagogie au sein de l'U.V.H.C. Il rappelle que le développement des technologies de l'information et de la communication est un axe prioritaire à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, soutenu dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans ceux de l'enseignement et de la recherche. De même, dans le cadre de son plan de développement des NTE, l'université a mis en place un programme de modernisation avec notamment l'équipement des amphithéâtres et des salles spécialisées multimédia et l'augmentation des accès aux ressources en ligne.

Il souligne que le projet « Développement des Nouvelles Technologies Educatives de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis » a bénéficié des financements de l'Union Européenne (FEDER)

A ce jour, l'état des lieux fait ressortir :

- un soutien important aux équipements pédagogiques, avec une croissance significative du nombre de postes de travail, des accès au réseau et des ressources logicielles pour les étudiants. On comptabilise : 40 salles informatiques équipées de 600 postes de travail et 20 salles multimédia équipées de 300 postes de travail, une centaine de postes supplémentaires notamment dans le domaine scientifique, sont à la disposition des étudiants soit au total 1000 postes. Soit 1 poste pour 10 étudiants alors que la moyenne nationale est de 1 poste pour 20 étudiants. L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis est donc bien équipée.
- un environnement réseau haut débit multimédia performant et généralisé dans l'ensemble de l'établissement avec sa connexion à Norpale/Renater,
- un système d'information global et une modernisation de sa gestion,
- une information documentaire intégrée,
- des ressources pour la création numérique de niveau professionnel,
- des moyens de calcul performants,

A court terme chaque étudiant disposera de son adresse électronique et la mise en place de l'accès au courrier électronique à partir du Web sera terminée.

Des équipements supplémentaires sont prévus dans le contrat 2002-2005.

Monsieur Mayeur ajoute que les problèmes qui se posent ressortissent essentiellement de la gestion des salles, qui est de la responsabilité de chaque composante et des dérives d'utilisation des équipements par les étudiants dans les salles à accès libre. Il faut réfléchir à la notion d'encadrement, de monitorat et de tutorat pour ces salles

En ce qui concerne les Corpos étudiantes, il est décidé de structurer le système de communication entre elles, une dotation en équipement sera faite par composante le matériel restant propriété de l'Université, dans les locaux de la Corpo fédératrice d'un institut, avec une charte d'usage et une coordination par rapport à la communication au niveau de l'institut, comme de l'Université.

Le système d'information pour l'étudiant, volet important du contrat 2002-2005, déjà initialisé à l'UVHC par la mise en place des premières bornes situées à la FLLASH, l'I.S.T.V, l'I.U.T., aux TERTIALES, avec pour objectif de développer un système d'information pour l'étudiant comprenant d'une part, des informations générales sur les services de l'Université et des informations spécifiques par composante et également des informations liées aux filières d'autre part. Le bilan de la première phase est très satisfaisant et la mise en place de ce projet novateur va se poursuivre.

Le concept de bureau virtuel sera aussi développé dans le futur contrat, il permettra aux étudiants d'avoir, à partir de leur carte, leur nom et leur mot de passe, des espaces de stockage ce qui évitera toutes les problématiques de transferts de données par des disquettes ou autres supports.

D'une façon globale tout sera fait pour moderniser les échanges entre les étudiants, les enseignants et les administratifs de l'université.

Monsieur Mayeur termine ainsi son état des lieux des équipements mis à la disposition des usagers, dès à présent et en projet.

Monsieur Vandewalle prend la parole, un échange suit qui permet de dégager les points suivants :

- Les usagers prennent en compte toutes les améliorations décrites.
- Le problème de gestion de l'accès aux salles d'informatique sera à voir avec chaque directeur de composante.
- L'utilisation du réseau à des fins ludiques, n'est pas admissible.
- Monsieur Vandewalle, soutient le projet de tutorat, monitorat pour les premiers et deuxième cycle, l'accès libre n'étant envisagé que pour le troisième cycle.
- L'organisation de la bonne utilisation de tous les moyens mis en œuvre, est un vrai problème, qui ne se résoudra qu'avec du temps et des dispositifs qui restent à concevoir.
- Les expériences déjà menées prouvent que le plus difficile est la gestion de l'aspect humain.
- Il faudra porter un effort particulier à la responsabilisation des étudiants.

Les interventions achevées, Monsieur Kabila remercie Monsieur Mayeur et propose l'examen des points à l'ordre du jour.

2 - Le Contrat d'Etablissement

Le contrat d'établissement est prêt, cependant il doit être soumis à l'avis des conseillers du Ministère et ceux-ci viennent à Valenciennes le 3 mai prochain, ce n'est donc qu'après cette date que le CEVU pourra valablement se prononcer. Monsieur Kabila propose qu'une réunion du Conseil soit consacrée à cette question. Il obtient l'accord des conseillers. Monsieur Kabila précise que ce CEVU se tiendra avant le Conseil d'administration prévu pour le 31 mai prochain.

3 - Examen de deux Diplômes d'Université

A - le projet de l'Institut d'Administration des Entreprises

Monsieur Desmuliers, directeur de l'IAE précise que le DU est demandé pour une période probatoire, ce diplôme ayant vocation à devenir un DESS, il explique que cette mise en place est nécessaire pour « occuper le terrain » et pour exploiter rapidement l'idée de cette nouvelle formation puis Monsieur Desmuliers donne la parole à Madame CAMION.

La création du Diplôme Universitaire Management des Equipes et développement des Compétences constitue une possibilité de poursuite d'étude pour les étudiants de l'IUP sciences de gestion. Il peut compléter la maîtrise économie-gestion de la FDEG et offre une double compétence aux étudiants issus des formations scientifiques, techniques et des écoles d'ingénieurs de l'UVHC. Enfin dans l'offre régionale de formation, ce nouveau DU permet de répondre à une demande des entreprises qui souhaitent une décentralisation de la fonction GRH en recrutant des cadres capables d'assumer les rôles humains inhérents à leur fonction par une compétence en management des individus et des équipes. Une des caractéristiques de cet enseignement étant de proposer pratiquement un enseignement en alternant quatre jours de cours, et deux jours en entreprise. Ce qui l'ouvre largement à la formation continue.

Les objectifs de cet enseignement sont de former des responsables d'équipe de gestion des ressources humaines qui s'intègrent dans des entreprises où le rôle des managers évolue rapidement, la gestion des ressources humaines est une fonction de plus en plus éclatée et devient une fonction partagée, les étudiants recevront donc tous les outils qui leur permettront de faire face à des situations relationnelles et organisationnelles complexes en développant leur professionnalisme. La compétence en management leur permettant de prendre du recul.

Les débouchés :

- Responsabilité d'équipes hiérarchiques ou transversales.
- management des ressources humaines.

Ces fonctions pouvant être exercées en entreprises industrielles ou de services, sociétés de conseil, organismes de formation, associations, administrations ou collectivités locales.

Le DU s'adresse aux étudiants en formation initiale, après une maîtrise ou d'un diplôme équivalent et aux cadres et ingénieurs en activité souhaitant valoriser leur expérience ou faire évoluer leur carrière.

La formation est organisée en huit modules dont un, de missions qui se poursuivront tout au long du cursus. Un mémoire finalise la mission réalisée en entreprise et valorise l'expérience professionnelle.

La demande d'habilitation en DESS est demandée pour la rentrée 2002.

Le coût de la formation s'élève à 75623 F par étudiant, soit des droits d'inscription prévus pour les étudiants en formation initiale à 7500F/1000^E et en formation continue 18000F/3000^E.

Le seuil de rentabilité est atteint à 11 étudiants en formation initiale et 5 étudiants en formation continue.

Dans la configuration en DESS le seuil de rentabilité est atteint à 16 étudiants, en effet
162 heures en commun avec les autres DESS soit 81 heures à financer
 $330 - 162 = 168$ propres au DESS MEDC
total d'heures = $81 + 168 = 249$ heures
 $249 \text{ heures} / 16 \text{ heures par étudiants} = 15.56$ étudiants. (arrondis à 16).

Monsieur Kabila met au vote ce projet, il est voté à l'unanimité.

B - Le projet de l'ISIV

Monsieur Kabila signale que le projet de l'ISIV va être exposé, cependant dans sa forme actuelle il ne peut être voté, le bureau élargi ayant déjà pris une décision en demandant une modification du projet, la Commission des Titres Universitaires demandant qu'il y ait une sortie diplômante à Bac+2, le bureau élargi souhaite que ce diplôme soit plus valorisant.

Monsieur Dequidt porteur du projet expose celui-ci brièvement. Il s'agit de créer un diplôme à l'issue du cycle préparatoire, soit à Bac+2, dans le cycle de 5 années pour la préparation du diplôme d'ingénieur. La CTI demande que le cycle préparatoire soit diplômant, d'où la nécessité de présenter ce DU de 1700 heures dont 16 semaines en entreprise.

Monsieur Kabila apporte une précision sur l'obtention de ce diplôme, il s'agit simplement d'une régularisation, il n'y a pas de flux financiers à prendre en considération ; les élèves admis, en troisième année de l'ISIV seront diplômés, qu'il s'agisse d'un D.U., d'un DEUG ou d'un DUT.

Monsieur Dequidt rappelle que la vocation de l'ISIV est bien de former des ingénieurs par 5 années d'études. Monsieur Ourak fait remarquer que les étudiants de l'ISIV savent bien qu'en entrant dans cette école, ils ne la confondent pas avec un IUT et veulent être ingénieurs.

Cependant Monsieur Ourak pense qu'un DEUG serait bien positionné après deux années d'études, afin de sanctionner une progression semblable à celle des étudiants qui préparent un IUP pour être ingénieurs-maîtres, en effet, ceux-ci se voient délivrer un DEUG à la fin de leur première année, une licence en deuxième année et une maîtrise en troisième année.

Ce projet sera représenté lors d'un prochain conseil.

4 - Modifications de l'IUP sciences de gestion

Monsieur Kabila donne la parole à Madame Camion.

Madame Camion indique qu'il s'agit de modifications relativement mineures en attendant de reprendre tout le schéma de l'organisation. Ces modifications sont fixées par le constat du terrain :

- le cours de gestion de projet n'apparaît qu'en troisième année, alors que les premières et deuxièmes années ont à réaliser un projet, ce cours est donc placé logiquement en première année,
- le cours de stratégie d'entreprise sera recadré dans d'autres enseignements,
- les cours d'entrepreneuriat auront lieu sur les trois années,
- les cours de technique de recherche de stage et d'emploi seront donnés en première et deuxième année, en troisième année un forum-emploi existe,
- uniformisation du volume horaire de l'informatique sur les trois années,
- les stages de première et deuxième année dureront deux mois, celui de troisième année, trois mois en continu, à raison d'une journée par semaine pendant l'année et deux mois en été.

Monsieur Kabila met au vote ces modifications elles font l'unanimité

5 - Election de deux enseignants et de deux usagers et de deux IATOSS au Conseil de gestion de l'Institut culturel de l'université.

Monsieur Kabila indique quels sont les candidats, et fait voter collège par collège, les candidats des personnels enseignants : Madame Anne Defrance et Monsieur Arnaud Fréville sont élus à l'unanimité.

Les candidatures présentées par les usagers font l'objet d'un changement à la demande de Monsieur Vandewalle qui se propose à la place de Caroline Croy, Monsieur Kabila fait procéder à un vote à bulletin secret à la suite duquel Monsieur Antoine Vandewalle et Monsieur Frédéric Bourleau sont élus à l'unanimité.

Les candidates des personnels IATOSS Madame Graziella Decneut et Madame Maryse Druart sont élues à l'unanimité.

6 - Propositions du Comité d'hygiène et de sécurité, concernant les locaux occupés par des associations d'étudiants.

Monsieur Kabila donne la parole à Mademoiselle Azéma ;

Mademoiselle Azéma, à la suite d'une visite dans certains locaux étudiants avec les membres de la commission hygiène et sécurité a constaté que de l'alcool était vendu dans ces locaux. Non seulement cette vente est illicite, mais elle peut aussi engendrer des comportements dangereux ; que l'on a malheureusement pu noter chez certains étudiants dont les consommations sont occasionnellement abusives. En outre, cette visite des locaux, pourtant annoncée, a fait l'objet de découvertes inquiétantes : très nombreux packs de bière vides, branchements électriques non conformes, nourritures avariées conservées, meubles dangereux, etc....

Il s'agit de mettre en place et de faire respecter, avec le soutien du plus grand nombre, des règles simples de prévention :

- interdire la vente régulière et permanente d'alcool dans les locaux associatifs universitaires.
- Fermer ces locaux à 20 h, au lieu de 21h.
- Contractualiser les relations entre les directeurs de composantes et les responsables des associations en ce qui concerne la mise à disposition de locaux, en particulier sur les points touchant : aux horaires d'ouverture, aux aménagements intérieurs, au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Monsieur Delhaise souligne que cela participe à un problème de sécurisation des bâtiments. Monsieur Rufin, attire l'attention sur le fait que les services médicaux ont du intervenir à plusieurs reprises, lors des imprévus, pour des cas d'états éthyliques.

On a le droit, 5 fois par an, de vendre de l'alcool d'une manière licite en faisant les déclarations nécessaires aux douanes. Mademoiselle Azéma souligne que la réglementation s'applique à tous les acteurs de l'Université de Valenciennes, tant le corps enseignant, que les IATOSS et les usagers, la consommation abusive d'alcool n'étant pas un problème exclusivement étudiant.

Monsieur Vandewalle, dit son accord avec des mesures qui viseraient à faire en sorte que de l'alcool ne soit pas vendu de manière régulière et demande quels sont les risques et les sanctions encourus.

Monsieur Delhaise répond qu'outre les sanctions légales, on peut fermer la Corpo.

7/ questions diverses

Monsieur KABILA informe les conseillers en ce qui concerne :

- Les licences professionnelles, 5 ont été présentées au Ministère, 4 d'entre elles ont été auditionnées les 26 et 27 mars :
 - ISTV : système de sécurité et télésurveillance,
 - FLLASH : logistique du Commerce international agro-alimentaire,
 - IUT : collaborateur des activités internationales et commercialisation des équipements et de services industriels.

La seule qui n'a pas franchi cette première étape de l'audition est : conduite de projets industriels qui émane de l'IUT.

- les transformations de diplômes demandées au CEVU du 23 novembre 2000 : maîtrise de physique appliquée de l'ISTV a reçu un avis défavorable pour défaut de licence correspondante. La création d'une nouvelle langue en licence LEA, avec mention chinois, avis défavorable. IUP de mécanique, l'avis serait favorable, mais n'est pas parvenu par écrit et le DESS génie électrique et informatique industrielle a reçu un avis favorable.

Monsieur Kabila donne la parole aux conseillers

Madame Leriche demande que l'on prenne des mesures en ce qui concerne le tabac, elle expose le cas d'étudiants allergiques qui présentent de graves troubles de santé à cause de la fumée de cigarette, Madame Maquinghem, rappelle que ce sujet est souvent évoqué et qu'aucune solution ne semble avoir été trouvée. Mademoiselle AZEMA fait mention de la campagne d'affichage qui a eut lieu en 1999-2000, mais dont on ne connaît pas l'impact exact, même si dans quelques composantes une amélioration de la situation est constatée.

La question est débattue, Monsieur Delhaise précise que de toute façon l'Université est un lieu classé dans les établissements où, au regard de la loi, il est interdit de fumer. Monsieur KABILA conclut en disant qu'il est intervenu auprès du Président à ce sujet, ce dernier s'occupera de cela très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Kabila lève la séance.

Les présents :

Collège A : Madame LERICHE, Monsieur OURAK
Collège B : Mesdames MAQUINGHEN et SADAUNE
Collège IATOSS : Mesdames CITERNE et FEUTRY et Messieurs BERNARD et RUFIN
Collège usagers : Mademoiselle SAMYN, Messieurs MULLOT, et VANDEWALLE
Invités permanents : Mesdames BAUDOUX (représentant Mme SCHREVEL), CHAARA, FLAMENT, MINISINI. Messieurs BASSINET, DELHAISE, DEQUIDT (représentant Monsieur TOURNIER), DESMULIERS, KABILA, REVAUX,
Invités : Mesdames AZEMA, CAMION et DUBROEUQ et Monsieur DEQUIDT, MAYEUR.

Ont donnés pouvoir : Monsieur THOMAS à Monsieur OURAK,
Messieurs BLAISE et DEMORY à Madame MAQUINGHEM
Monsieur TALEB à Madame SADAUNE
Monsieur BRYGO à Mademoiselle SAMYN
Monsieur ZERIGUI à Monsieur VANDEWALLE

Excusés : Mesdames KALINSKI et SCRHEVEL
Messieurs, BLAISE, BRYGO, DARRAS, DECHY, DEMORY, DULION, SCHOONHEERE, SEGUY, SERNICLAY, TALEB, THOMAS, TOURNIER, TUGORES, ZERIGUI.